



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 22 février 2021 à 20 heures 00 minutes
à la mairie

Présents : M. BARRAULT Didier, M. BELLIN Jérôme, M. BOUCHET Roland, M. CHAMPIGNY Alain, Mme GENAIVRE Isabelle, M. GREGOIRE Philippe, Mme GREMILLON Maryse, Mme JUCHAULT Alexandra, M. MAYORAL Jean-Pierre, M. MONToux Johan, Mme RAS Anaïs, Mme SICARD Mélanie.

Procuration(s) : M. ROY Quentin donne pouvoir à M. BELLIN Jérôme, Mme GUILLET Angéline donne pouvoir à Mme JUCHAULT Alexandra.

Excusé(s) : M. ROY Quentin, Mme GUILLET Angéline.

Secrétaire de séance : M. MAYORAL Jean-Pierre.

Président de séance : M. BOUCHET Roland.

Approbation et signature du procès-verbal de séance du 11 janvier 2021.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL SUIVANT DELIBERATION N° 2020-038 DU 15 JUIN 2020 :

- N° 2021-001 du 29 janvier 2021 : acceptation de la proposition de contrat n° 21010058/IL/AB du 28 janvier 2021 d'un montant de 1 242,00 € H.T. soit 1 490,40 € T.T.C. pour la réalisation de l'entretien journalier des locaux scolaires,
- N° 2021-002 du 29 janvier 2021 : acceptation de la proposition de contrat n° 21010059/IL/AB du 25 janvier 2021 d'un montant de 450,00 € H.T. soit 540,00 € T.T.C. pour la réalisation de l'entretien journalier des locaux scolaires pendant la période de la pandémie de la COVID-19.
- N° 2021-003 du 29 janvier 2021 annulant la décision n° 2020-016 du 07 décembre 2020 : acceptation du marché complémentaire n° 1 au marché public n° 2020-01, pour le lot n° 1, VRD, attribué à la SAS PIGEON TP LOIRE ANJOU pour un montant de 15 799,00 € H.T. soit 18 958,80 € T.T.C. relatif au retrait et traitement des canalisations existantes contenant de l'amiante, en remplacement de l'avenant n° 1.

2021-006 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DE LA COMMUNE

Considérant que les comptes sont exacts, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2020 de la commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2021-007 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire est sorti de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, réuni sous la présidence de Monsieur François-Xavier LACOMBE, adjoint, vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 de la commune et arrête les comptes :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu :	889 239,85	889 239,85	914 125,31	914 125,31
Réalisé :	189 261,06	157 554,93	758 840,42	795 840,18
Résultat de clôture de 2019	8 007,03			64 129,64
Reste à réaliser :	31 548,46			
Résultat de clôture de l'exercice	39 713,16			101 129,40
Résultat global :	EXCEDENT de 29 867,78			

2021-008 AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DE LA COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	36 999,76
- un excédent reporté de :	64 129,64
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	101 129,40
- un déficit d'investissement de :	39 713,16
- un déficit des restes à réaliser de :	31 548,46
Soit un déficit de financement de :	71 261,62
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	101 129,40
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	71 261,62
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	29 867,78
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	39 713,16

2021-009 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU COMMERCE

Considérant que les comptes sont exacts, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2020 du commerce, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2021-010 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU COMMERCE

Monsieur le Maire est sorti de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, réuni sous la présidence de Monsieur François-Xavier LACOMBE, adjoint, vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 du commerce et arrête les comptes :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu :	22 690,20	22 690,20	22 749,70	22 749,70
Réalisé :	12 633,43	10 274,05	18 164,69	18 027,19
Résultat reporté de 2019		12 416,15		137,50
Reste à réaliser :				
Résultat de clôture de l'exercice		10 056,77		0,00
Résultat global :	10 056,77			

2021-011 AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU COMMERCE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	137,50
- un excédent reporté de :	137,50
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	0,00
- un excédent d'investissement de :	10 056,77
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 :	0,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :	0,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	10 056,77

2021-012 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU LOTISSEMENT

Considérant que les comptes sont exacts, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le

compte de gestion 2020 du lotissement de « La Touche », après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2021-013 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU LOTISSEMENT

Monsieur le Maire est sorti de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, réuni sous la présidence de Monsieur François-Xavier LACOMBE, adjoint, vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 du lotissement de « La Touche » et arrête les comptes :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu :	179 131,76	179 131,76	1 009 876,15	1 009 876,15
Réalisé :		114 565,88	118 313,88	114 508,84
Résultat reporté de 2019	114 565,88			895 310,27
Reste à réaliser :				
Résultat de clôture de l'exercice	0,00			891 505,23
Résultat global :	EXCEDENT de 891 505,23			

2021-014 AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU LOTISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	3 805,04
- un excédent reporté de :	895 310,27
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	891 505,23
- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	891 505,23
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) EXCEDENT	891 505,23
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

2021-015 BUDGET ANNEXE DU « LOTISSEMENT DE LA TOUCHE » CLOTURE DEFINITIVE ET REPRISE DE L'EXCEDENT

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-094 du 14 décembre 2020 acceptant la clôture du budget annexe du « Lotissement de La Touche » au 31 décembre 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- que ces résultats seront reportés dans le budget de la commune sur l'exercice 2021,
- d'autoriser Monsieur le Trésorier à clôturer définitivement le budget annexe du « Lotissement de La Touche ».

2021-016 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DE LA SALLE POLYVALENTE

Considérant que les comptes sont exacts, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2020 de la Salle Polyvalente, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2021-017 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire est sorti de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, réuni sous la présidence de Monsieur François-Xavier LACOMBE, adjoint, vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 de la Salle Polyvalente et arrête les comptes :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu :	26 373,51	26 373,51	36 324,48	36 324,48
Réalisé :	25 660,80	13 312,07	29 723,89	30 561,18
Résultat reporté de 2019		11 511,44		
Reste à réaliser :				
Résultat de clôture de l'exercice	837,29			837,29
Résultat global :	EXCEDENT de 0,00			

2021-018 AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DE LA SALLE POLYVALENTE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
 Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un résultat de fonctionnement de :	837,29
- un excédent reporté de :	0,00
Soit un résultat de fonctionnement cumulé de :	837,29
- un excédent d'investissement de :	837,29
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	837,29
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 :	837,29
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	837,29
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	837,29

2021-019 RESTAURANT ANNULATION DE LOYERS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions et décide la suppression des loyers des mois de janvier à mars 2021 pour le restaurant LE PETIT ASLONNES.

2021-020 CREATION DE DEUX EMPLOIS

D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE A TEMPS COMPLET

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la création à compter du 1^{er} avril 2021 de deux emplois permanents au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- les crédits correspondants sont inscrits au budget.

2021-021 CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES DE 1^{ÈRE} CLASSE A TEMPS NON COMPLET (33 H)

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la création à compter du 1^{er} avril 2021 d'un emploi permanent au grade d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe à temps non complet, à raison de 33 h hebdomadaires annualisées,
- les crédits correspondants sont inscrits au budget.

2021-022 DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT) DU BUDGET DU COMMERCE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessous :

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2020 : 22 690,20 €
 (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 5 672,00 € (< 25% x 22 690,20 €).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- 5 000,00 € à l'article 21318 (chapitre 21) autres bâtiments publics.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessous :

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

- propose de passer les trois adjoints techniques aux mêmes horaires de travail, soit 8 h 30 à 12 h puis de 13 h 30 à 17 h, du lundi au vendredi, dès le 1^{er} avril 2021. Le conseil municipal valide cette proposition.
- donne lecture de la réponse négative du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne quant à notre positionnement pour l'achat d'un véhicule SUZUKI Vitara réformé, la commune d'Aslonnes ne remplissant pas les règles de priorité fixées par le conseil d'administration du S.D.I.S. Monsieur François-Xavier LACOMBE demande si ces critères sont précisés. Monsieur le Maire indique que rien n'est stipulé.
- donne lecture d'un courrier de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Vienne, suite à la transmission par Monsieur le Député de notre réclamation quant au paiement du montant de la T.V.A. par la commune sur les loyers annulés par celle-ci, en aide aux communes et associations en difficultés de par les mesures prises par le gouvernement depuis le début de la pandémie mondiale de la COVID-19. Les écritures comptables seront régularisées sur l'exercice 2021.
- donne la parole à Monsieur Alain CHAMPIGNY qui fait un point sur les travaux en cours dans l'école :
 - planning : rien de notable à signaler,
 - sur la partie du nouveau dortoir, concernant la peinture à l'intérieur, ne reste plus que les sols, les crépis à l'extérieur et l'encadrement de la porte de communication avec l'ancien dortoir,
 - la grue sera positionnée côté nouveau réfectoire et cuisine,
 - le budget est respecté,
 - le désamiantage est terminé dans l'ancien dortoir : analyses bonnes, et rappelle que l'amiante est non autorisée actuellement, mais dans le passé était utilisée dans certains matériaux, peintures, sols, isolation et colle pour dalles comme c'était le cas dans l'ancien dortoir.
- Monsieur le Maire indique qu'il a réussi à faire des aménagements afin de sécuriser et préserver les agents, les enseignants et les élèves :
 - la garderie reste dans la salle des fêtes jusqu'à la fin de la semaine ou mercredi prochain,
 - la classe de maternelle reste dans l'ancienne garderie à l'école avec accès aux toilettes pour les petits dont le ragréage du sol est terminé depuis vendredi après-midi,
 - un nettoyage de dernière minute a été réalisé samedi matin par l'adjoint technique, car les ouvriers étaient encore dans les lieux vendredi après-midi.

Monsieur François-Xavier LACOMBE informe qu'il a mis en ligne sur l'application INTRAMUROS les informations récoltées, et demande que chacun vérifie si elles sont exactes et qu'il n'y a aucune omission, de lui faire remonter les remarques. Il précise qu'il a déjà publié les menus de la cantine, insérer le panneau afin de signaler les différents types d'évènements, et a d'ailleurs déjà reçu des signalements par des abonnés. Dès accord de tous, les informations seront connectées au panneau d'affichage lumineux.

Monsieur le Maire :

- informe l'assemblée qu'il a reçu une proposition de fourniture d'abribus publicitaires gratuits, va recevoir cette personne en rendez-vous vendredi à 11 h en mairie et propose aux membres du conseil d'y participer s'ils le souhaitent.
- relate la réunion avec l'entreprise qui doit réaliser les travaux de voirie financés par la Communauté de Communes des Vallées du Clain, à savoir que les simples chantiers seront réalisés courant mars, et les plus compliqués courant juillet.

Fait à ASLONNES, le 24 février 2021
Le Maire,
Roland BOUCHET

